



PROVINCE DE QUÉBEC

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUIN 2025

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal du 3 juin 2025 tenue à 19 h 30 et à laquelle assistent les membres du conseil : MME MAUDE WHITTON, M. SIMON SESTO CIFOLA, M. JONATHAN THIBAUT, M. DANIEL KAESER, MME KARINE LARAMÉE, M. JEAN-FRANÇOIS HECQ ET MME LORI DOUCET formant quorum sous la présidence de la mairesse CHRISTINE BEAUDETTE.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le directeur général et la greffière sont présents.

Madame la conseillère Camille Joli-Coeur est absente.

2025-06-319

ORDRE DU JOUR

PROPOSÉ PAR MME MAUDE WHITTON
APPUYÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA

De modifier l'ordre du jour en ajoutant le sujet 9.13 Projet de développement Les Boisés Dion - Mainlevée partielle d'hypothèque.

D'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

Adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

La présidente invite l'assistance à poser toute question relative aux affaires de la Ville non prévues à l'ordre du jour de la séance.

À cette occasion, un citoyen dépose des photos illustrant l'état de sa propriété à la suite des travaux effectués par la Ville dans son emprise.

2025-06-320

SÉANCE D'INFORMATION - PROJET DE RÈGLEMENT RV-1781

Le conseiller Jonathan Thibault, vice-président du Comité consultatif d'urbanisme, explique les dispositions du règlement suivant et les conséquences de son adoption :

Projet de règlement RV-1781 abrogeant le Règlement RV-1655 sur la politique de participation publique en matière d'urbanisme.

Après avoir expliqué le Projet de règlement RV-1781, les citoyens présents dans la salle sont invités à poser des questions ou à s'exprimer sur ses dispositions.

2025-06-321

**AUDITION ET DÉCISION SUR UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
- 550, CHEMIN DE LA CÔTE SUD - ZONE I-2 526 - DOSSIER 2504-DM-517**

Le conseiller Jonathan Thibault, vice-président du comité consultatif d'urbanisme et de toponymie, explique la demande de dérogations mineures relative au bâtiment industriel situé au 550, chemin de la Côte Sud sur le lot 6 486 860 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, dans la zone I-2 526.

Les personnes présentes dans la salle sont invitées à se prononcer sur cette demande et à poser des questions. Une personne est intervenue, aucune opposition à la demande n'a été présentée.

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER

APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAULT

D'établir à 6,1 mètres la hauteur de l'entreposage extérieur dans les cours latérales et arrière du bâtiment industriel situé au 550, chemin de la Côte Sud, représentant une dérogation de 3,35 mètres, soit 121,82 % supérieure à la hauteur maximale de 2,75 mètres pour les industries légères prescrite aux articles 48 et 215 du Règlement RV-1441 sur le zonage.

D'autoriser la visibilité par les voies de circulation de la section de l'entreposage extérieur dépassant la hauteur de la clôture pour ce bâtiment, représentant une dérogation à l'article 48 du règlement sur le zonage pour les industries légères.

La décision du conseil s'appuie sur les critères suivants :

- la demande de dérogations respecte les orientations du plan d'urbanisme.
- L'application du règlement duquel on demande les dérogations a pour effet de causer un préjudice sérieux à la personne qui la demande.
- Les dérogations demandées sont considérées comme ayant un caractère mineur.
- Les dérogations ne portent pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété.
- Les dérogations n'ont pas pour effet d'aggraver des risques en matière de sécurité publique.
- Les dérogations n'ont pas pour effet d'aggraver des risques en matière de santé publique.
- Les dérogations ne portent pas atteinte à la qualité de l'environnement.
- Les dérogations ne portent pas atteinte au bien-être général.

Adoptée

2025-06-322
PROCÈS-VERBAUX - SÉANCES DU CONSEIL

PROPOSÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2025 et celui de la séance extraordinaire du 27 mai 2025, tels que soumis.

Adoptée

2025-06-323
PROJET DE RÈGLEMENT RV-1441-093 - ADOPTION

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'adopter le Projet de règlement RV-1441-093 modifiant diverses clauses pénales du Règlement RV-1441 sur le zonage.

Adoptée

2025-06-324
PROJET DE RÈGLEMENT RV-1442-011 - ADOPTION

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

D'adopter le Projet de règlement RV-1442-011 modifiant diverses dispositions du Règlement RV-1442 sur la construction.

Adoptée

2025-06-325
PROJET DE RÈGLEMENT RV-1443-003 - ADOPTION

PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

D'adopter le Projet de règlement RV-1443-003 modifiant diverses clauses pénales du Règlement RV-1443 sur le lotissement.

Adoptée

2025-06-326
PROJET DE RÈGLEMENT RV-1447-033 - ADOPTION

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'adopter le Projet de règlement RV-1447-033 modifiant diverses clauses pénales du Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale.

Adoptée

2025-06-327
RÈGLEMENT RV-1780 - ADOPTION

ATTENDU que le règlement a été précédé du dépôt d'un projet et d'un avis de motion donné à la séance du conseil du 6 mai 2025;

ATTENDU que la présidente de la séance a mentionné l'objet, la portée, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement du règlement;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR MME MAUDE WHITTON

D'adopter le Règlement RV-1780 décrétant la construction d'un bâtiment d'entreposage tempéré aux ateliers municipaux et un emprunt à cette fin, au montant de 1 360 000 \$.

Adoptée

2025-06-328
RÈGLEMENT RV-1781 - AVIS DE MOTION ET DÉPÔT

La conseillère Maude Whittom donne avis de motion de la présentation pour adoption à une séance subséquente du Règlement RV-1781 abrogeant le Règlement RV-1655 sur la politique de participation publique en matière d'urbanisme.

Le projet de règlement est déposé.

2025-06-329
DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER CONSOLIDÉ DE LA VILLE ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR POUR L'EXERCICE FINANCIER SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2024

Avant de procéder au dépôt du rapport financier de l'exercice 2024, madame la mairesse présente les faits saillants du rapport financier et le rapport du vérificateur.

Conformément à l'article 105.1 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19), le trésorier par intérim de la Ville dépose le rapport financier consolidé et le rapport du vérificateur Amyot Gélinas, S.E.N.C.R.L., comptables professionnels agréés, transmis conformément à l'article 108.3 de cette loi pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2024;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'accuser réception du dépôt du rapport financier consolidé du trésorier par intérim et du rapport du vérificateur pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2024.

De diffuser sur le territoire de la municipalité, dans le bulletin municipal Info B et conformément à l'article 105.2.2 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19), un sommaire des états financiers 2024.

Adoptée

2025-06-330
DÉPÔT DES LISTES DES AUTORISATIONS DE DÉPENSES

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

De prendre acte du dépôt du rapport contenant les listes des autorisations de dépenses approuvées par le directeur général et les directeurs de service, dressé conformément au Règlement RV-1497 pour la période du 11 avril au 8 mai 2025.

Adoptée

2025-06-331
SOMMAIRE MENSUEL DES DÉBOURSÉS - AVRIL 2025

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

De prendre acte du dépôt du sommaire mensuel des déboursés pour la période du 1^{er} au 30 avril 2025 montrant un total des activités de 8 050 667,58 \$.

Adoptée

2025-06-332
LISTE DES CERTIFICATS DE PAIEMENT - SERVICE DU GÉNIE

PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

D'accepter la liste des certificats de paiement préparée par le Service du génie en date du 1er mai 2025 et révisée par le Service des finances le 6 mai 2025, montrant un montant payable total de 15 710,79 \$ et d'en autoriser le paiement.

Adoptée

2025-06-333
LISTE DES CERTIFICATS DE PAIEMENT - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

D'accepter la liste des certificats de paiement préparée par le Service des travaux publics en date du 13 mai 2025 et révisée par le Service des finances le même jour, montrant un montant payable total de 16 763,36 \$ et d'en autoriser le paiement.

Adoptée

2025-06-334
AFFECTATIONS À DES RÉSERVES FINANCIÈRES ET À DES EXCÉDENTS DE FONCTIONNEMENT AFFECTÉS

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'affecter, à même le surplus libre non affecté (excédent de fonctionnement non affecté), un montant de 190 000 \$ à la réserve financière pour le service de l'eau.

D'affecter, à même le surplus libre non affecté (excédent de fonctionnement non affecté), un montant de 250 000 \$ à la réserve financière pour le service de déneigement.

D'affecter, à même le surplus libre non affecté (excédent de fonctionnement non affecté), un montant de 250 000 \$ à l'excédent de fonctionnement affecté pour le Fonds climat et développement durable.

D'affecter, à même le surplus libre non affecté (excédent de fonctionnement non affecté), un montant de 55 000 \$ à l'excédent de fonctionnement affecté pour le transport en commun.

Adoptée

2025-06-335
COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL - VERSEMENT DE LA QUOTE-PART DÉFINITIVE

ATTENDU que la quote-part provisoire de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) que la Ville de Boisbriand doit payer pour l'année 2025 a été établie au montant de 746 532 \$ selon le budget de la CMM adopté à la fin de l'année 2024;

ATTENDU que la Ville de Boisbriand a reçu récemment la facture indiquant le montant de la quote-part définitive de la CMM que la Ville doit payer et que ce montant s'élève désormais à 768 085 \$;

ATTENDU que la quote-part définitive de la CMM que la Ville de Boisbriand doit payer est augmentée d'un montant supplémentaire de 21 553 \$, soit une hausse de 2,89 % par rapport au montant de la quote-part provisoire budgétée;

ATTENDU que la Ville de Boisbriand n'a pas été informée de cette augmentation outre que par le biais de la présentation de la facture de la quote-part définitive de la CMM;

ATTENDU que la Ville de Boisbriand désire exprimer son mécontentement vis-à-vis la hausse entre la quote-part provisoire budgétée et la quote-part définitive de la CMM pour l'année 2025;

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR MME MAUDE WHITTOM

D'autoriser le versement de la quote-part définitive de la Ville à la Communauté métropolitaine de Montréal au montant de 768 085 \$ pour l'exercice financier 2025.

De transmettre cette résolution à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) afin qu'elle puisse prendre acte du mécontentement de la Ville de Boisbriand à l'égard de la hausse entre la quote-part provisoire et la quote-part définitive de la CMM pour l'année 2025.

Adoptée

2025-06-336
COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL (CMM) - DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

PROPOSÉ PAR MME MAUDE WHITTOM
APPUYÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA

De prendre acte du dépôt du rapport financier de la Communauté métropolitaine de Montréal pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024.

Adoptée

2025-06-337
AUTORITÉ RÉGIONALE DE TRANSPORT MÉTROPOLITAIN (ARTM) - DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

PROPOSÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

De prendre acte du dépôt des états financiers consolidés de l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) de l'exercice terminé le 31 décembre 2024.

Adoptée

2025-06-338
ÉLECTION GÉNÉRALE 2025 - RÉMUNÉRATION DES OFFICIERS ET DU PERSONNEL ÉLECTORAL

ATTENDU la tenue de l'élection générale à l'automne 2025;

ATTENDU la nécessité d'établir la rémunération des officiers et du personnel électoral qui seront appelés à travailler à l'organisation et la tenue du processus électoral;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

De décréter la rémunération des officiers et du personnel électoral dans le cadre d'élections et de référendums municipaux, tel que proposé au document préparé par le Service juridique et greffe.

Adoptée

2025-06-339
SOUMISSIONS - ACQUISITION D'HABITS DE COMBAT D'INCENDIE - CONTRAT 2025-2302

ATTENDU qu'à la suite d'une demande de soumissions publique pour l'acquisition d'habits de combat d'incendie, la Ville a reçu l'offre suivante :

NOMS ET ADRESSE DU SOUMISSIONNAIRE	MONTANT (taxes incluses)
Aréo-Feu ltée. 5205, rue J.-A. Bombardier Longueuil (Québec) J3Z 1G4	674 477,84 \$

ATTENDU la recommandation du Service de sécurité incendie du 21 mai 2025;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

De prendre acte du dépôt d'une copie du procès-verbal d'ouverture des soumissions dressé en date du 16 mai 2025.

D'accepter l'offre de Aréo-Feu ltée. au montant de 674 477,84 \$, toutes taxes incluses, celle-ci étant la seule soumission conforme reçue pour le contrat d'acquisition d'habits de combat d'incendie – Contrat 2025-2302.

Adoptée

2025-06-340
SOUSSIONS - ACQUISITION DE RADIOS P25 - CONTRAT 2025-2315

ATTENDU qu'à la suite d'une demande de soumissions publique pour l'acquisition de radios P25, la Ville a reçu l'offre suivante :

NOMS ET ADRESSE DU SOUMISSIONNAIRE	MONTANT (taxes incluses)
Motorola Solutions Canada inc. 300-200, boulevard de la Technologie Gatineau (Québec) J8Z 3H6	261 259,99 \$

ATTENDU la recommandation du Service de sécurité incendie du 21 mai 2025;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

De prendre acte du dépôt d'une copie du procès-verbal d'ouverture des soumissions dressé en date du 6 mai 2025.

D'accepter l'offre de Motorola Solutions Canada inc. au montant de 261 259,99 \$, toutes taxes incluses, celle-ci étant la seule soumission conforme reçue pour le contrat d'acquisition de radios P25 – Contrat 2025-2315.

Adoptée

2025-06-341
SOUSSIONS ET APPROPRIATION AU SURPLUS LIBRE ACCUMULÉ - TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE BUREAUX ADMINISTRATIFS D'UN LOCAL SITUÉ AUX 970-972, BOULEVARD DE LA GRANDE-ALLÉE - CONTRAT 2025-2326

ATTENDU qu'à la suite d'une demande de soumissions publique pour les travaux d'aménagement de bureaux administratifs d'un local situé aux 970-972, boulevard de la Grande-Allée, la Ville a reçu les offres suivantes :

NOMS ET ADRESSE DES SOUMISSIONNAIRES	MONTANT (taxes incluses)
Solutions XE inc. 106-17 990, rue des Gouverneurs Mirabel (Québec) J7J 2J5	424 085,29 \$

Construction J. Michel inc. 170, 51e Avenue Pointe-Calumet (Québec) J0N 1G0	427 684,01 \$
Sur-Mesur Entrepreneur Général inc. 3840, rue Georges-Corbeil Terrebonne (Québec) J6X 4J4	451 051,68 \$
9367-8522 Québec inc. f.a.s.r.s. Le Groupe Provil 101-280, boulevard Pierre-Boursier Châteauguay (Québec) J6J 4Z2	453 535,53 \$
Banexco inc. 4835, rue Ambroise-Lafortune Boisbriand (Québec) J7H 0A4	456 991,13 \$
Groupe NCN Cardinal inc. 101-196, chemin du Bas-de-Sainte- Thérèse Blainville (Québec) J7B 1A7	487 300,00 \$
Construction Buram inc. 529, rue Papineau Boisbriand (Québec) J7G 2B7	495 082,35 \$
Jomaco inc. 3859, Autoroute des Laurentides Laval (Québec) H7L 3H7	509 548,41 \$
Spacia Construction inc. 13 465, rue Marcel-Dubé Mirabel (Québec) J7J 2N1	524 782,97 \$
Construction Hébert & Hébert inc. 121, Route 158 Saint-Thomas (Québec) J0K 3L0	535 535,00 \$
9480-0265 Québec inc. f.a.s.r.s. Corrado Entrepreneur Général 4000, boulevard Le Corbusier bureau 200 Laval (Québec) H7L 5R2	546 141,59 \$
Gilca inc. 107-29, rue Gaston-Dumoulin Blainville (Québec) J7C 6B4	550 456,29 \$
Desjardins et St Denis inc. 100, rue Belleville Oka (Québec) J0N 1E0	554 815,31 \$
Construction Écodomus inc. 9235, rue Thimens Pierrefonds (Québec) H8Y 0A1	556 398,52 \$

Construction S Fiset inc. 399, rue Marquette Deux-Montagnes (Québec) J7R 4P4	573 725,25 \$
11255436 Canada inc f.a.s.r.s. Construction Lhiam 225-438, rue Isabey Saint-Laurent (Québec) H4T 1V3	581 086,07 \$

ATTENDU la recommandation du Service des travaux publics du 15 mai 2025;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

De prendre acte du dépôt d'une copie du procès-verbal d'ouverture des soumissions dressé en date du 30 avril 2025.

D'accepter l'offre de Solutions XE inc. au montant de 424 085,29 \$, toutes taxes incluses, celle-ci étant la plus basse soumission conforme reçue pour les travaux d'aménagement de bureaux administratifs d'un local situé aux 970-972, boulevard de la Grande-Allée – Contrat 2025-2326.

D'approprier la somme de 235 996 \$ au surplus libre accumulé.

Adoptée

2025-06-342
SERVICE DE COLLECTE DES MATIÈRES RECYCLABLES -
MODIFICATIONS AU BUDGET D'OPÉRATIONS INITIAL DE LA VILLE DE
BOISBRIAND POUR L'EXERCICE FINANCIER 2025

ATTENDU le contrat 2024-18 octroyé à l'entreprise Environnement Routier NJR Inc, en application de l'entente intermunicipale de regroupement pour fins administratives et juridiques ayant trait à la modernisation de la collecte sélective;

ATTENDU que des dépenses imprévues au budget 2025 en lien avec ce contrat pour le changement de lieu de disposition, l'ajout d'un contrat pour les lieux publics extérieurs, les dépenses diverses d'impression publicitaires, une provision pour l'application de la clause d'ajustement au prix de l'essence totalisent 176 277 \$;

ATTENDU que ces dépenses imprévues seraient remboursées par Éco Entreprises Québec conformément à l'entente avec la Ville de Ste-Thérèse conformément à la résolution 2024-05-267 adoptée le 7 mai 2024, ce qui augmenterait de 176 277 \$ les revenus provenant de la contribution de Éco Entreprises Québec pour l'année 2025;

ATTENDU que l'article 45 du Règlement RV-1497 sur la délégation de pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats, sur le contrôle et le suivi budgétaire, prévoit que le conseil peut approprier un excédent de revenus afin d'autoriser une dépense non prévue au budget;

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR MME MAUDE WHITTON

De constater un excédent de revenus par rapport aux prévisions de 176 277 \$ pour la contribution de Éco Entreprise Québec dans le cadre du contrat de collecte des matières recyclables octroyé à l'entreprise Environnement Routier NJR inc.

D'autoriser les dépenses non prévues au budget 2025 de 176 277 \$ pour le service de collecte des matières recyclables.

Adoptée

2025-06-343
SERVICE D'AQUEDUC MOBILE - SIGNATURE D'UNE ENTENTE AVEC L'EAU-THENTIQUE TRANSPORT

PROPOSÉ PAR MME MAUDE WHITTON
APPUYÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA

D'approuver le projet d'entente avec l'entreprise l'Eau-Thentique Transport ayant trait à la réservation d'équipements et d'unités de service en cas de pénurie d'eau potable sur le territoire de la Ville de Boisbriand, renouvelable annuellement automatiquement.

De désigner le directeur du Service de sécurité incendie à titre de représentant et gestionnaire de cette entente.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

D'autoriser le versement annuel de 10 347,75 \$ relatif à cette entente.

Adoptée

2025-06-344
ENTENTE DE COLLABORATION EN CAS DE SINISTRES OU D'AUTRES ÉVÉNEMENTS PORTANT ATTEINTE À LA SÉCURITÉ DES CITOYENNES ET CITOYENS DE LA VILLE DE BOISBRIAND - SIGNATURE D'UNE ENTENTE AVEC L'ARMÉE DU SALUT

PROPOSÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'approuver le projet d'entente avec l'organisme à but non lucratif Armée du Salut ayant pour objet l'établissement de paramètres de collaboration en ce qui a trait aux services à offrir lors de sinistres majeurs réels ou imminents ou autres événements compromettant la sécurité des citoyennes et citoyens de la Ville de Boisbriand, pour une période d'un an, renouvelable automatiquement annuellement.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

2025-06-345

CESSION À LA VILLE DES LOTS 5 504 809 ET 6 222 048 DU CADASTRE DU QUÉBEC PAR LE PROMOTEUR WILFRID ET GUY DION S.E.N.C. - PROTOCOLE D'ENTENTE 1052 P-58

ATTENDU l'entente avec le promoteur Wilfrid et Guy Dion s.e.n.c. pour les travaux de relocalisation de services municipaux en bordure du chemin de la Côte Nord (1052 P-58);

ATTENDU que les travaux ont été effectués et que les conditions ont été remplies;

ATTENDU que l'entente prévoit la cession des lots 5 504 808 (maintenant 6 222 048) et 5 504 809 à la Ville;

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'autoriser la cession à la Ville des lots 5 504 809 et 6 222 048 du cadastre du Québec par le promoteur Wilfrid et Guy Dion s.e.n.c. conformément à l'entente pour la relocalisation de services municipaux portant le numéro 1052 P-58.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

2025-06-346

DISPOSITION DE BIENS - DON DE DEUX VÉHICULES AU PARC DU DOMAINE VERT

ATTENDU les 4 et 90 de la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, c. C-47.1), conférant une compétence aux municipalités dans les domaines de la culture, des loisirs, des activités communautaires et des parcs, à l'égard desquelles elle peut accorder toute aide jugée appropriée;

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

D'autoriser le don des véhicules suivants à l'organisme à but non lucratif « Parc du Domaine Vert »:

- Camion Ford Ranger 2011, V-131, no série 1FTKR4EE2BPA31884, no plaque FHA2103-1;

- Camion Ford F-150 XL, V-140, no série 1FTMF1CM3EKE99411, no plaque FJS5869-4.

Adoptée

2025-06-347

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE EN PRÉVISION DE LA CONSTRUCTION D'UNE CASERNE - PROGRAMME D'AMÉLIORATION ET DE CONSTRUCTION D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES

PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

D'autoriser la présentation d'une demande d'aide financière auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans le cadre du *Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales* (PRACIM), en prévision de la construction d'une nouvelle caserne.

De s'engager à respecter les conditions du guide du *Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales* (PRACIM) qui s'appliquent à la Ville.

De s'engager à payer notre part des coûts admissibles au projet ainsi que les coûts d'exploitation continue et d'entretien du bâtiment subventionné.

D'assumer tous les coûts non admissibles au *Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales* (PRACIM) associés à notre projet, y compris tout dépassement de coût.

Adoptée

2025-06-348

COMPÉTITION PIERRETTE VAILLANT-PIERRE - QUOTE-PART DE LA VILLE DE BOISBRIAND

ATTENDU *L'invitation Pierrette Vaillant-Pierre*, compétition de patinage artistique organisée par l'organisme Patinage des Mille-îles, organisme reconnu de niveau local, ayant eu lieu à l'aréna de Rosemère les 25, 26 et 27 octobre 2024;

ATTENDU que le Service des loisirs, n'ayant retracé aucune note ou document à ce sujet, a été informé par la Ville de Rosemère d'une facture concernant cette compétition de patinage artistique;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'autoriser le paiement d'une facture de 4 364,52 \$, toutes taxes incluses, à la Corporation de développement culturel et sportif de Rosemère, représentant la quote-part de la Ville à la compétition de patinage artistique organisée par l'organisme reconnu Patinage des Mille-îles, qui s'est tenue les 25, 26 et 27 octobre 2024.

D'imputer la dépense au code 02 701 31 519.

Adoptée

2025-06-349

AUTORISATION - COLLECTE DE FONDS POUR L'ORGANISME MIRA

ATTENDU la demande de madame Claudette Vaillancourt, citoyenne engagée, de collecter des attaches et des goupilles au profit de l'organisme MIRA en déposant un contenant au comptoir du bureau du préposé sites et locaux de la Maison du citoyen;

ATTENDU que le Service des loisirs a vérifié les documents soumis témoignant de la véracité de la collecte de fonds;

ATTENDU que l'autorisation est valide pour la période se terminant le 30 juin 2026 et qu'elle pourra faire l'objet d'un renouvellement par résolution;

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR MME MAUDE WHITTOM

D'autoriser le dépôt, au comptoir du bureau du préposé sites et locaux de la Maison du citoyen, d'un contenant servant à recueillir des goupilles et des attaches au profit de l'organisme MIRA jusqu'au 30 juin 2026.

Adoptée

2025-06-350

PROJET DE DÉVELOPPEMENT LES BOISÉS DION – MAINLEVÉE PARTIELLE D'HYPOTHÈQUE

ATTENDU la signature d'un acte de garantie hypothécaire immobilière reçu par Me Mélissa Poirier le 9 décembre 2021, inscrit au Registre foncier sous le numéro 26 890 597, pour garantir les engagements du promoteur dans la réalisation des phases II et III du projet de développement Les Boisés Dion;

ATTENDU la demande du promoteur d'accorder mainlevée des droits hypothécaires de la Ville sur les lots 6 654 618 et 6 655 692 du Cadastre du Québec afin de pouvoir vendre lesdits lots;

ATTENDU que la mainlevée partielle ne réduira pas les droits de la Ville sur le résidu des lots affectés à sa garantie;

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR MME MAUDE WHITTOM
APPUYÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA

D'accorder mainlevée partielle de l'inscription de tous les droits hypothécaires résultant de l'acte de garantie hypothécaire, reçu par Me Mélissa POIRIER, notaire, le 9 décembre 2021 et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Terrebonne, sous le numéro 26 890 597, mais dans la seule mesure où sont visés les immeubles connus comme étant les lots 6 654 618 et 6 655 692 du cadastre du Québec.

De réserver les droits de la Ville sur le résidu des lots affectés par la garantie hypothécaire.

Adoptée

2025-06-351
STATISTIQUES DES PERMIS DE CONSTRUCTION - AVRIL 2025

PROPOSÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'accuser réception des statistiques des permis de construction émis au cours du mois d'avril 2025 montrant un total mensuel de 34 239 816 \$ et un cumulatif annuel de 43 515 162 \$.

Adoptée

2025-06-352
APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE - PROJET DE CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT MULTIFAMILIAL DE 9 LOGEMENTS - LES BOISÉS DION - 7302 À 7334, RUE MÉRILDA-DION - ZONE R-3 483

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie du 30 avril 2025 portant le numéro R-25-CU-5104, le plan d'implantation et d'intégration architecturale du projet de construction d'un bâtiment multifamilial de 9 étages à être érigé aux 7302 à 7334, rue Mérilda-Dion dans la zone R-3 483 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillé aux documents suivants:

- document de présentation préparé par Exode architecture, daté du 9 avril 2025;
- plan d'architecture préparé par Exode architecture, daté du 9 avril 2025;
- plan d'implantation préparé par Métrica arpenteurs-géomètres, daté du 25 juin 2024;
- plan d'aménagement paysager préparé par Atelier B, daté du 11 mars 2024.

Cette approbation est conditionnelle au dépôt d'une garantie financière de 30 000 \$ pour l'aménagement paysager qui vise à assurer l'exécution du contenu des plans, le respect des délais et le paiement des éléments que le requérant doit prendre à sa charge.

Adoptée

2025-06-353
APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE - PROJET DE CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT UNIFAMILIAL ISOLÉ - LES BOISÉS DION - 7249, RUE JEAN-CLAUDE-LANGLOIS - ZONE R-3 483

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie du 30 avril 2025 portant le numéro R-25-CU-5105, le plan d'implantation et d'intégration architecturale du projet de construction d'un bâtiment unifamilial isolé à être érigé au 7249, rue Jean-Claude-Langlois dans la zone R-3 483 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillé aux documents suivants:

- plan d'architecture préparé par Nantel architecture, daté du 10 avril 2025;
- plan d'implantation préparé par Horizon, daté du 23 janvier 2025;
- plan d'aménagement paysager préparé par Tree D Design, daté du 15 avril 2025;
- simulations visuelles préparées par Nantel architecture, datées du 10 avril 2025.

Cette approbation est conditionnelle au dépôt d'une garantie financière de 7 800 \$ pour l'aménagement paysager qui vise à assurer l'exécution du contenu des plans, le respect des délais et le paiement des éléments que le requérant doit prendre à sa charge.

Adoptée

2025-06-354
APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE - PROJET DE CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT UNIFAMILIAL - LES BOISÉS DION - 7237, RUE JEAN-CLAUDE-LANGLOIS - ZONE R-3 483

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie du 30 avril 2025 portant le numéro R-25-CU-5106, le plan d'implantation et d'intégration architecturale du projet de construction d'un bâtiment unifamilial isolé à être érigé au 7237, rue Jean-Claude-Langlois dans la zone R-3 483 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillé aux documents suivants:

- plan d'architecture préparé par ATEC Design, daté du 14 avril 2025;
- plan d'implantation préparé par Groupe SR, daté du 16 avril 2025;
- plan d'aménagement paysager préparé par TerraPatio, daté du 16 avril 2025;
- simulations visuelles préparées par ATEC Design, reçues le 16 avril 2025;
- lettre explicative préparée par Joey Dufault et Vik Pham.

Cette approbation est conditionnelle au dépôt d'une garantie financière de 8 000 \$ pour l'aménagement paysager qui vise à assurer l'exécution du contenu des plans, le respect des délais et le paiement des éléments que le requérant doit prendre à sa charge.

Adoptée

2025-06-355

APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE - PROJET DE RÉNOVATION D'UN BÂTIMENT COMMERCIAL - 206, CHEMIN DE LA GRANDE-CÔTE - ZONE P-3 225

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie du 30 avril 2025 portant le numéro R-25-CU-5111, le plan d'implantation et d'intégration architecturale du projet de rénovation du bâtiment commercial situé au 206, chemin de la Grande-Côte dans la zone P-3 225 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillé à la simulation visuelle préparée par Artiste2D3D, reçue le 30 avril 2025.

Adoptée

2025-06-356

APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE - PROJET DE CONCEPT D'AFFICHAGE - BÂTIMENT COMMERCIAL - 92 À 98, CHEMIN DE LA GRANDE-CÔTE - ZONE C-2 106

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie du 30 avril 2025 portant le numéro R-25-CU-5108, le plan d'implantation et d'intégration architecturale du projet de concept d'affichage du bâtiment commercial situé aux 92 à 98, chemin de la Grande-Côte dans la zone C-2 106 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillé au concept d'affichage préparé par Virginie Breton, reçu le 8 avril 2025.

Adoptée

2025-06-357

APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE - PROJET D'ENSEIGNES SUR AUVENT - POULET ROUGE - 3474, AVENUE DES GRANDES-TOURELLES - ZONE C-3 405

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie du 30 avril 2025 portant le numéro R-25-CU-5107, le plan d'implantation et d'intégration architecturale du projet d'enseignes sur auvent du restaurant Poulet Rouge qui sera situé au 3474, avenue des Grandes-Tourelles dans la zone C-3 405 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillé aux plan et simulation des enseignes préparés par Enseignes Access, datées du 11 février 2025.

Adoptée

2025-06-358

APPROBATION DE LA MODIFICATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE - PROJET DE CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT UNIFAMILIAL ISOLÉ - LES BOISÉS DION - 7396, RUE MÉRILDA-DION - ZONE R-3 483

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie du 30 avril 2025 portant le numéro R-25-CU-5109, la modification du plan d'implantation et d'intégration architecturale du projet de construction d'un bâtiment unifamilial isolé érigé au 7396, rue Mérilda-Dion dans la zone R-3 483 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée aux documents suivants:

- plan d'architecture préparé par Plan-If, daté du 28 mars 2025;
- simulation visuelle datée du 28 mars 2025;
- plan d'aménagement paysager préparé par Marie-Pier Lamoureux, daté du 10 avril 2025.

Adoptée

2025-06-359

APPROBATION DE LA MODIFICATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE - PROJET DE CONSTRUCTION DE TROIS BÂTIMENTS INDUSTRIELS - PROJET INTÉGRÉ ROSEFELLOW - 500, 700 ET 900, RUE HECTOR-LANTHIER - ZONE I-1 320

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie du 30 avril 2025 portant le numéro R-25-CU-5110, la modification du plan d'implantation et d'intégration architecturale du projet de construction de trois bâtiments industriels du projet intégré Rosefellow à être érigés aux 500, 700 et 900, rue Hector-Lanthier dans la zone I-1 320 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée aux documents suivants:

- plan d'architecture préparé par Zinno Zappotelli architectes, daté du 29 avril 2025;
- plan d'implantation préparé par Géoposition arpenteurs-géomètres, daté du 18 avril 2025;
- plan d'aménagement paysager préparé par Projet paysage, daté du 14 avril 2025;
- document de présentation préparé par Zinno Zappotelli architectes, daté du 15 avril 2025.

Adoptée

Madame la conseillère Karine Laramée précise que, bien qu'une employée de la liste des engagements temporaires porte le même nom que sa fille, il ne s'agit pas de celle-ci.

2025-06-360
RAPPORT D'EMBAUCHES DU MOIS DE MAI 2025

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'accuser réception du dépôt par le directeur général du rapport des engagements temporaires de personnel salarié dressé conformément au Règlement RV-1497 pour la période du 1er au 31 mai 2025.

Adoptée

2025-06-361
PERMANENCE - DIRECTEUR DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

De confirmer la permanence de monsieur Stéphane Mérineau au poste cadre à temps complet de Directeur du Service des travaux publics.

Adoptée

2025-06-362
EMBAUCHE - CONSEILLÈRE RESSOURCES HUMAINES AU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR MME MAUDE WHITTOM

D'embaucher madame Marie-Joëlle Beaupré au poste cadre temporaire à temps complet de conseillère ressources humaines au Service des ressources humaines, selon les modalités soumises.

De procéder à la mise à jour de l'organigramme du Service des ressources humaines.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

2025-06-363
NOMINATION DU TRÉSORIER ET CONFIRMATION DE SES FONCTIONS

PROPOSÉ PAR MME MAUDE WHITTOM
APPUYÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA

De confirmer que monsieur Jean-Charles Ferland pourra remplir les fonctions de trésorier prévues à l'article 97 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19).

De procéder à la mise à jour de l'organigramme du Service des finances.

Adoptée

2025-06-364
SYNDICAT DES POMPIERS ET POMPIÈRES DU QUÉBEC, SECTION LOCALE BOISBRIAND - SCFP 7104 – LETTRE D'ENTENTE NUMÉRO 16 – SIGNATURE

PROPOSÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'approuver le projet de lettre d'entente numéro 16 avec le Syndicat des pompiers et pompières du Québec, section locale Boisbriand - SCFP 7104, ayant trait à divers ajustements apportés aux articles 14, 16 et 21 de la convention collective .

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer ladite lettre, consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

2025-06-365
SIGNALISATION - MODIFICATION DES DEUX TRAVERSES PIÉTONNIÈRES À L'INTERSECTION DES RUES DE LA BASTILLE ET DE BOURGOGNE

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

De modifier les deux traverses piétonnières en une seule, à l'intersection des rues de la Bastille et de Bourgogne, et ce, en continuité du corridor scolaire.

D'autoriser l'installation ou la modification de la signalisation appropriée.

Adoptée

2025-06-366
SIGNALISATION - RETRAIT DES ARRÊTS OBLIGATOIRES ET INSTALLATION DE PLATEAUX DE RALENTISSEMENT SUR LES RUES JACQUES-GODBOUT ET ALAIN-GRANDBOIS

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

De retirer les panneaux « Arrêt obligatoire » sur les rues Jacques-Godbout et Alain-Grandbois.

D'autoriser l'installation de plateaux de ralentissement sur les rues Jacques-Godbout et Alain-Grandbois.

D'autoriser l'installation et le retrait de la signalisation appropriée.

Adoptée

2025-06-367

SIGNALISATION - INSTALLATION D'UN PLATEAU DE RALENTISSEMENT SUR LA RUE CARPENTIER

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAULT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'autoriser l'installation d'un plateau de ralentissement face aux 1703 et 1705, rue Carpentier.

D'autoriser l'installation de la signalisation appropriée.

Adoptée

2025-06-368

AIDE FINANCIÈRE 2025 ET APPROPRIATION DU SURPLUS LIBRE AFFECTÉ - PROGRAMME DE SOUTIEN À L'ÉLITE SPORTIVE ET CULTURELLE

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

D'accorder une aide financière de 1 000 \$ à Anthony Paradis, athlète de patinage artistique de niveau international.

D'approprier le montant de 1 000 \$ à partir du surplus libre affecté à même le montant provenant du Fonds communautaire de Boisbriand.

D'imputer la dépense au poste budgétaire 02 110 00 991.

Adoptée

2025-06-369

AIDE FINANCIÈRE 2025 - FIDUCIE AGROÉCOLOGIQUE DE BOISBRIAND

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

D'accorder une aide financière supplémentaire de 12 140 \$ à la Fiducie agroécologique de Boisbriand pour l'année 2025.

D'approprier cette somme au Fonds de redynamisation des terres agricoles.

D'imputer la dépense au poste budgétaire 02 110 00 991.

Adoptée

2025-06-370
SUBVENTIONS POUR DIVERS ORGANISMES SPORTIFS - ÉTÉ 2025

PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

D'accorder une subvention aux organismes sportifs locaux suivants pour soutenir l'offre de service pour la période estivale 2025 :

- Révolution FC	24 650,00 \$
- Balle molle softball Saint-Eustache / Boisbriand	3 168,00 \$
- Association de baseball de Boisbriand - Sainte-Thérèse	26 352,55 \$

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-110-00-993.

Adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS

La présidente de la séance invite l'assistance à poser toute question relative aux sujets discutés au cours de la séance.

COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE ET DES CONSEILLERS

La mairesse et les conseillers par la suite prennent la parole à tour de rôle.

2025-06-371
LEVÉE DE LA SÉANCE

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

De lever la séance à 20 h 35.

Adoptée